



VILLE DE VERSOIX

Séance du Conseil Municipal du 7 octobre 2019

PROJET DE DELIBERATION

« Nouveau règlement pour le cimetière de Versoix »

Vu la loi sur les cimetières, datée du 20 septembre 1876 et son règlement d'application, daté du 16 juin 1956 ;

Vu l'art.30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le règlement en vigueur adopté par le Conseil municipal le 26 novembre 1984 et validé par arrêté du Conseil d'Etat le 9 janvier 1985 ;

Vu que le règlement précité est devenu obsolète et qu'il est devenu nécessaire de le mettre à jour ;

Vu le nouveau projet de règlement joint à la présente délibération élaboré par les Services de la Mairie et contrôlé par le Service juridique du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé ;

Vu que le projet de règlement précité a été validé par le Conseil administratif en séance du 28 août 2019 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 3 octobre 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTE / REFUSE

1. D'adopter le nouveau règlement du cimetière de la Ville de Versoix, annexé à la présente, version validée par le Conseil administratif le 28 août 2019 et qui fait partie intégrante de cette délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur de ce règlement au lendemain de son approbation par le Conseil d'Etat.
3. De prendre note qu'une fois en vigueur, ce nouveau règlement va abroger toutes les anciennes versions.